

Monkeypox

(Virus de la Variole du singe)

Information destinée aux personnes en isolement

(adapté du document de l'Association des Médecins Cantonaux de la Suisse)

Version du 01.06.2022

1. Généralités

La contamination se fait par des gouttelettes, par les fluides corporels ainsi que par le contact avec la matière infectieuse des lésions cutanées (vésicules) notamment lors des contacts étroits (contacts intimes, sexuels). Elle peut également se faire par contact avec des objets utilisés par une personne infectée (draps, habits et linge etc).

Informez toutes les personnes avec qui vous avez eu un contact étroit depuis l'apparition des symptômes grippaux et fournissez leurs coordonnées au service en charge du traçage des contacts. Les personnes concernées doivent notamment être informées des points suivants : surveiller leur état de santé, consulter un médecin en cas de fièvre ou d'apparition d'une éruption cutanée, éviter tout contact sexuel et tout contact avec des animaux (y c. domestiques) pendant 21 jours.

Le service du médecin cantonal ou le service mandaté pour réaliser le traçage des contacts ordonne l'isolement, éventuellement dans un premier temps ou même uniquement par oral. Votre médecin traitant peut vous délivrer un certificat d'incapacité de travail.

2. Durée de l'isolement

À partir du moment où l'on suspecte une infection par la variole du singe, il faut s'isoler à domicile, pour autant que l'état de santé le permette et qu'une hospitalisation ne soit pas nécessaire. En cas d'infection confirmée, l'isolement dure jusqu'à ce que les croûtes recouvrant les lésions cutanées se détachent et qu'une nouvelle couche de peau se forme. D'au moins 10 jours, il peut être prolongé par l'autorité compétente si nécessaire (si les croûtes tombent plus lentement).

3. Consignes en isolement

- ▶ Pendant l'isolement, restez strictement chez vous (dans votre logement ou votre chambre) et n'accueillez personne. Si vous vivez avec d'autres personnes, isolez-vous pour éviter tout contact.
- ▶ Portez un masque chirurgical lors de tout contact avec d'autres personnes.
- ▶ Si vous devez malgré tout sortir de chez vous (p. ex. rendez-vous médical), n'utilisez pas les transports en commun.
- ▶ Ne partagez pas vos articles ménagers tels que la vaisselle, les verres, les tasses ou les ustensiles de cuisine avec d'autres personnes. Après avoir utilisé ces articles, lavez-les soigneusement à l'eau et au savon, ou en machine.
- ▶ Ne partagez pas votre linge de maison (serviettes, literie) avec d'autres personnes ; lavez le linge séparément à 60 °C au moins. Si d'autres personnes lavent votre linge (literie et vêtements) : éviter tout contact du linge en question avec la peau (porter des gants ou transporter le linge dans un sac poubelle), ne pas secouer le linge, porter une protection bucco-nasale lors de la manipulation du linge sale.
- ▶ Couvrez le plus possible les lésions cutanées avec des vêtements ou des compresses de gaze et évitez de les toucher, car elles contiennent le virus.
- ▶ Lavez-vous les mains régulièrement et désinfectez les surfaces autour de vous si d'autres personnes sont susceptibles de les toucher.
- ▶ Évitez tout contact avec des animaux (y c. domestiques) et signalez au médecin cantonal ou au service en charge du traçage des contacts tout contact préalable avec des animaux domestiques (ils déclareront alors le cas au vétérinaire cantonal).

Si votre état de santé se détériore ou si vous présentez l'un des symptômes suivants : fièvre persistante, faiblesse prolongée pendant plusieurs jours, **appelez votre médecin traitant ou la CTMG au 0848 133 133** (en précisant que vous avez peut-être été exposé au virus de la variole du singe).

Dans tous les cas, la présence de facteurs ou de constellations de risque (maladie chronique, immunosuppression, grossesse, infection au VIH non traitée, nourrissons ou enfants en bas âge) doit être communiquée au service en charge du traçage des contacts ou au médecin.